

**PAN EUROPEAN RESERVES AND RESOURCES
REPORTING COMMITTEE (PERC) ASBL
(NON-PROFIT ASSOCIATION)**

STATUTES

Date: 26 October 2022
OCTOBER 2022 AMENDMENTS

**PAN EUROPEAN RESERVES AND RESOURCES
REPORTING COMMITTEE (PERC) ASBL
(ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF)**

STATUTS

Date : 26 Octobre 2022
AMENDEMENTS d'OCTOBRE 2022

1. DEFINITIONS AND ABBREVIATIONS	1. DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS
1.1 The name of the organisation is the PAN EUROPEAN RESERVES AND RESOURCES REPORTING COMMITTEE which will in normal usage be abbreviated to PERC.	1.1 Le nom de l'organisation est : PAN EUROPEAN RESERVES AND RESOURCES REPORTING COMMITTEE, abrégé PERC en usage normal.
1.2 PERC comprises a number of Participating Organisations, each of which has a right to nominate members as specified in paragraph 3.3 below. Participating Organisations may be professional associations of geologists, engineers, or other specialists involved in preparation of Competent Person reports on mineral reserves and resources, or may be industry associations, governmental or intergovernmental organisations, or other types of organisations with an interest in setting, promoting and maintaining professional practice standards in solid minerals reporting. Individual minerals companies would not normally be acceptable as Participating Organisations.	1.2 Le PERC est constitué par plusieurs Organisations Participantes dont chacune a le droit de nommer des membres comme spécifié au paragraphe 3.3 ci-dessous. Les Organisations Participantes peuvent être des associations professionnelles de géologues, ingénieurs ou d'autres spécialistes impliqués dans la préparation de rapports de Personnes Compétentes relatives aux ressources et réserves minérales, ou des associations d'industrie, des organisations gouvernementales ou intergouvernementales ou d'autres types d'organisations avec un intérêt dans l'établissement, la promotion et le maintien des standards de la pratique professionnelle dans le domaine des rapports sur les minéraux solides. Des entreprises minières individuelles ne sont normalement pas acceptées en tant qu'Organisations Participantes.
1.3 PERC is governed by a board of Trustees as identified in section 6 below, and whose role is described in paragraphs 3.16 to 3.23 below.	1.3 Le PERC est dirigé par un comité d'Administrateurs tel qu'identifié à la section 6 ci-dessous et dont le rôle est décrit aux paragraphes 3.16 à 3.23 ci-dessous.
1.4 Additional organisations may from time to time be invited to become Participating Organisations.	1.4 Des organisations supplémentaires peuvent être invitées de temps en temps à devenir des Organisations Participantes.
1.5 The head office of PERC is established in the juridical district of Brussels, Rue Jenner 13, 1000 Brussels, Belgium, at the headquarters of the European Federation of Geologists.	1.5 Le siège social du PERC est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, Rue Jenner 13, 1000 Bruxelles, Belgique, au siège de la Fédération Européenne des Géologues.
2. TERMS OF REFERENCE	2. MANDAT
The Pan-European Reserves and Resources Reporting Committee (PERC) is constituted to promote best practice in the public reporting of Exploration Results, Mineral Resources and Mineral Reserves in Europe. In this context PERC is responsible for managing the PERC Reporting Standard.	2.1 Le Pan-European Reserves and Resources Reporting Committee (PERC) est constitué dans le but de promouvoir les meilleures pratiques pour l'établissement de rapports sur les résultats des travaux de prospection ainsi que sur les données relatives aux ressources et réserves minérales en Europe. Dans ce contexte, le PERC est responsable de la gestion de la norme de rapports du PERC.
PERC serves as the Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO) National Reporting Organisation (NRO) for Europe including (but not restricted to) countries of the European Union and European Economic Area, and the United Kingdom. European countries excluded from the scope of PERC include Russia, Turkey and any other countries which have defined reporting standards that are recognised as aligned with the CRIRSCO Template and have their own representation in CRIRSCO.	2.2 PERC sert d'Organisation Nationale d'établissement de Rapports (National Reporting Organisation, NRO) du <i>Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO)</i> pour l'Europe y compris les (mais non restreint aux) pays de l'Union Européenne et ceux de la Zone Economique Européenne, et le Royaume-Uni. Les pays européens exclus du périmètre du PERC incluent la Russie, Turquie et d'autres pays qui ont établi des normes d'établissement de rapports alignées sur le modèle du CRIRSCO et disposent de leur propre représentation auprès du CRIRSCO.
PERC provides a forum representing a broad spectrum of national interests concerning public reporting of mineral resources and mineral reserves including professional accreditation and competence, industry, technical consultancy, finance, regulation and related agencies.	2.3 Le PERC constitue un forum représentant un large éventail d'intérêts nationaux concernant l'établissement de rapports publics des ressources minérales et des réserves minérales y compris des organismes professionnels d'accréditation et de compétence, d'industrie, de consultation technique, de finance, de régulation et apparentés.
The formation of PERC recognises the need for the provision of accredited Competent Persons, for the coordination and application of reporting standards at national and international level within Europe, and for a single point of contact on these issues.	2.4 La constitution du PERC reconnaît le besoin de la mise à disposition de personnes compétentes accréditées, de la coordination et de l'application de normes d'établissement de rapports au niveau national et international au sein de l'Europe, et le besoin d'un point de contact unique pour ces questions.
PERC relies on its Participating Organisations, and other similar organisations that it recognises as equivalent, to ensure regulatory and disciplinary oversight at a national or European level. It recognises the global nature of the minerals industry and the international consensus on reporting standards and definitions developed through CRIRSCO.	2.5 Le PERC s'appuie sur ses Organisations Participantes et d'autres organisations similaires reconnues comme équivalentes pour assurer la surveillance réglementaire et disciplinaire au niveau national ou Européen. Il reconnaît la dimension planétaire de l'industrie des minéraux ainsi que le consensus international sur les normes d'établissement de rapports et définitions développées par le CRIRSCO.
In detail, the PERC objectives are to: · Promote the consistency and improvement of national reporting standards for Mineral Exploration Results, Mineral Resources and Reserves, through consultation, cooperation, and training at corporate, national, and international levels;	2.6 En détail, les objectifs du PERC sont de : · Promouvoir la cohérence et l'amélioration des normes d'établissement de rapports sur les résultats des travaux de prospection et les données sur les ressources et réserves minérales à travers la consultation, la coopération et la formation au niveau des entreprises tant à l'échelle nationale qu'internationale;

<p>· Represent the minerals industry and related stakeholders on resource and reserve reporting issues directly in Europe and via CRIRSCO elsewhere in the World;</p>	<p>Représenter l'industrie des minéraux et les parties intéressées par des questions d'établissement de rapports sur les ressources et réserves directement en Europe et via le CRIRSCO ailleurs dans le monde;</p>
<p>· Maintain international reciprocity for recognition and disciplinary oversight of Competent Persons through nationally based Recognised Professional Organisation ("RPO") schemes;</p>	<p>Maintenir une réciprocité internationale pour la reconnaissance et la surveillance disciplinaire des Personnes Compétentes (Competent Persons) à travers des systèmes d'Organisations Professionnelles Reconnues (Recognised Professional Organisation, RPO) établis au niveau national;</p>
<p>· Maintain, improve and promote the use of the PERC Reporting Standard covering Mineral Exploration Results, Mineral Resources and Reserves, recognising and contributing from time to time to developments and improvements of the CRIRSCO International Reporting Template;</p>	<p>Maintenir, améliorer et promouvoir l'usage des normes d'établissement de rapports du PERC recouvrant les résultats des travaux de prospection et les données sur les ressources et réserves minérales, reconnaissant et contribuant de temps à autre aux développements et améliorations du Modèle International d'établissement de Rapports (International Reporting Template) du CRIRSCO;</p>
<p>· Disseminate information on the PERC Reporting Standard and reserves and resources reporting generally to, and facilitate the exchange of information and dialogue between, PERC members and other stakeholders through any appropriate media.</p>	<p>Faire circuler l'information sur les normes du PERC et l'établissement de rapports sur les réserves et ressources en général; faciliter l'échange d'informations et le dialogue entre les membres du PERC et d'autres parties intéressées par des moyens de communication considérés comme appropriés.</p>
<p>PERC, as a member of CRIRSCO, is a member of an international forum that enables it to ensure continued consistency of its reporting standards in an international setting, as well as contributing to the development of best practice in international reporting.</p>	<p>2.7. Le PERC, en tant que membre du CRIRSCO, est membre d'un forum international permettant d'assurer qu'il reste conforme à ses normes d'établissement de rapports dans un cadre international, autant que de contribuer au développement des meilleures pratiques dans l'établissement de rapports au niveau international.</p>
<p>PERC serves the needs of the minerals industry and its stakeholders, including professional institutions, mining and exploration companies, technical and legal consultancies, finance and mining analysts, banks, accountants, regulators, shareholders and other investors at national level, and through CRIRSCO at an international level outside Europe.</p>	<p>2.8. Le PERC répond aux besoins de l'industrie des minéraux et de ses parties concernées y compris les institutions professionnelles, les entreprises minières et les sociétés d'exploration, les services de conseil technique et legal, les analystes financiers et miniers, les banques, comptables, régulateurs, actionnaires et autres investisseurs au niveau national, et, via le CRIRSCO, au niveau international à l'extérieur de l'Europe.</p>
<p>The PERC remit covers all forms of solid minerals, including metals (base, precious, rare earths, and other), gemstones, bulk commodities, aggregates and other construction materials including dimension stone, industrial minerals and energy minerals such as coal, oil sands, and uranium as well as mineral and mining waste materials of actual or potential economic value. It does not include non-solid energy minerals such as oil and gas, or water.</p>	<p>2.9. Les compétences du PERC recouvrent toutes sortes de minéraux solides, y compris des métaux (communs, précieux, terres rares et autres), gemmes, matières premières en vrac, granulats et d'autres matériaux de construction y compris les pierres de taille, les minéraux industriels et d'énergie tels que le charbon, les sables bitumineux et l'uranium autant que les déchets de minéraux et de l'industrie minière ayant une valeur économique réelle ou potentielle. Elles ne comprennent pas les minéraux d'énergie non-solides telles que le pétrole, le gaz ou l'eau.</p>
<p>PERC does not award professional qualifications or maintain any register of Competent Persons. However, it maintains a list of organisations which award to eligible members professional titles that are recognised by PERC as suitable to meet the qualification criteria for Competent Persons. These include some which are PERC Participating Organisations, and others which award qualifications or provide professional registration at an equivalent level, and have codes of ethics and disciplinary procedures as specified in the PERC Reporting Standard.</p>	<p>2.10. Le PERC ne délivre pas de certifications professionnelles et ne conserve pas de liste de Personnes Compétentes. Néanmoins, il tient à jour une liste d'organisations qui délivrent à ses membres éligibles des titres professionnels considérés par le PERC en tant qu'appropriés pour satisfaire aux critères de qualification de Personnes Compétentes (Competent Persons). Quelques-unes de ces organisations sont des Organisations Participantes du PERC et d'autres délivrent des certifications ou fournissent une immatriculation professionnelle à un niveau équivalent et disposent de codes déontologiques et de procédures disciplinaires tels que spécifiés dans les normes d'établissement de rapport du PERC.</p>
<p>3. STRUCTURE AND GOVERNANCE</p>	<p>3. STRUCTURE ET GOUVERNANCE</p>
<p>PERC maintains an office at the headquarters of the European Federation of Geologists, Rue Jenner 13, 1000 Brussels, at the Royal Belgian Institute of Natural Sciences.</p>	<p>3.1. Le PERC maintient un bureau au siège de la Fédération Européenne des Géologues, Rue Jenner 13, 1000 Bruxelles, à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.</p>
<p>Operating funds for PERC's activities are provided by such sources as are considered appropriate by the Participating Organisations, including but not restricted to direct donations by individuals, companies, governments, and non-governmental organisations; fees charged for provision of training courses and training materials; grants and other financial support in connection with PERC participation in European Commission or other scientific research and other projects and activities; proceeds from organisation of conferences, seminars, workshops and similar events; and sale of PERC publications.</p>	<p>3.2. Les fonds de fonctionnement pour les activités du PERC seront fournis par des sources considérées comme appropriées par les Organisations Participantes, y compris mais non restreintes à des donations directes par des individus, sociétés, gouvernements et organisations non-gouvernementales; des frais imputés pour la mise à disposition de cours et matériels didactiques; des subventions et d'autres soutiens financiers en lien avec la participation du PERC à des recherches de la Commission Européenne ou d'autres recherches scientifiques et d'autres projets et activités; des recettes issues de l'organisation de conférences, séminaires, workshops et des événements similaires; et la vente des publications du PERC.</p>

Membership of PERC consists of a central group of members representing the Participating Organisations. Each of the Participating Organisations has the right to nominate up to TWO individuals to represent them, with up to TWO alternates who can act in their place when the official representatives are unavailable. The Participating Organisations may make any reporting or accountability arrangements they might wish with their nominated members but it is recognised that PERC is an autonomous body, and that membership of PERC (and associated voting rights, eligibility to elect officers and to be elected as an officer) is personal to each member once nominated.

3.3. Les membres du PERC sont composés par un groupe central qui représente les Organisations Participantes. Chacune des Organisations Participantes a le droit de nommer jusqu'à DEUX individus qui la représenteront, avec jusqu'à DEUX suppléants qui peuvent agir à leur place lorsque les représentants officiels ne sont pas disponibles. Les Organisations Participantes peuvent faire les arrangements qu'elles souhaitent avec les membres qu'elles ont nommés quant à l'établissement de rapports ou aux mécanismes redditionnels, mais il est admis que le PERC est un organisme indépendant et que l'adhésion au PERC (et les droits de vote qui y sont associés, l'éligibilité d'élire des membres du Comité directeur et de se faire élire membre du Comité directeur) devient personnelle pour le membre dès sa nomination.

The voting rights assigned to the representatives of the Participating Organisations (paragraph 3.3) relate to votes on issues concerned with changes to PERC's Statutes, or the addition or removal of Trustees. Only a Participating Organisation representative attending a meeting, or an alternate member who is taking the place of a representative who cannot attend (as advised to the Secretary prior to the commencement of the meeting), can vote on proposals related to changes in the Statutes or Trustees at a General Meeting of PERC. As such a maximum of two individuals representing a particular Participating Organisation can vote on such matters. For votes on other matters related to the daily management of PERC (at General Meetings, other meetings, online polls, etc), all members who participate (representatives, alternates and co-opted members) have an equal vote.

3.4. Les droits de vote attribués aux représentants des organisations participantes (paragraphe 3.3) se rapportent aux votes sur les questions liées aux modifications des statuts du PERC, ou à l'ajout ou à la suppression d'administrateurs. Seul un représentant d'une organisation participante assistant à une réunion, ou un membre suppléant qui remplace un représentant qui ne peut pas assister (comme indiqué au secrétaire avant le début de la réunion), peut voter sur les propositions liées aux modifications des statuts ou Administrateurs lors d'un réunion générale du PERC. Ainsi, un maximum de deux personnes représentant une organisation participante donnée peuvent voter sur ces questions. Pour les votes sur les autres questions liées à la gestion quotidienne du PERC (réunions générales, autres réunions, sondages en ligne, etc.), tous les membres qui participent (représentants, suppléants et membres cooptés) ont un vote égal.

There is an undefined number of additional co-opted members to represent different geographic regions and different stakeholder sectors of interest. Co-opted members are invited to join PERC as decided by a vote by members of PERC. Co-opted members cannot vote on matters related to changes in the Statutes or the appointment of Trustees, but can vote on other matters related to the daily management of PERC.

3.5. Il y aura également un nombre indéfini de membres cooptés supplémentaires qui représenteront différentes régions géographiques et des secteurs d'intérêt distincts. Les membres cooptés seront invités à adhérer au PERC conformément à la décision des membres du PERC. Les membres cooptés ne peuvent pas voter sur les questions liées aux modifications des statuts ou à la nomination des administrateurs, mais peuvent voter sur d'autres questions liées à la gestion quotidienne du PERC.

All members will normally serve for a period of not less than one calendar year. Members will continue in their role until they resign, are removed or die.

3.6. Tout membre servira normalement pendant une période minimale d'une année civile. Les membres continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à leur démission, leur destitution ou leur décès.

Participating Organisations will be asked to confirm their intention to continue as part of PERC annually at the end of each year.

3.7. Les Organisations Participantes seront invitées, tous les ans, à confirmer leur intention de demeurer membres du PERC à la fin de chaque année.

Participating Organisations will nominate a new set of representatives or re-nominate existing representatives at the end of each year. Members are allowed to serve for any number of years if so nominated by the Participating Organisation which they represent. Co-opted members may also serve for any number of years if continuation of the co-option is confirmed by an annual vote of PERC members.

3.8. Les Organisations Participantes seront invitées à nommer un nouveau groupe de délégués ou de reconduire les délégués existants à la fin de chaque année. Les membres sont autorisés à exercer leur fonction pendant un nombre d'années indéfini conformément à la décision de l'Organisation Participante qu'ils représentent. Les membres cooptés peuvent également exercer leur fonction pour un nombre d'années indéfini si le maintien de la cooptation est confirmé par le vote annuel des membres du PERC.

At the Annual General Meeting, the PERC Executive may request that any Participating Organisation change any of its representatives if they appear to be inactive or to ask any inactive member (including co-opted members) of PERC to resign.

3.9. Lors de la réunion générale annuelle, le Comité directeur peut demander aux Organisations Participantes de remplacer un délégué s'il s'avérait que celui-ci est inactif ou demander à un membre inactif (y compris les membres cooptés) du PERC de démissionner.

Each year at the Annual General Meeting, the members shall elect, or confirm the election, of the following officers from among the representatives of the Participating Organisations:

- Chairperson
- Deputy Chairperson

3.10. Tous les ans, lors de la réunion générale annuelle, les membres éliront ou reconduiront l'élection des membres du Comité directeur suivants parmi les délégués des Organisations Participantes :

- Président
- Vice-président

It is normally expected that a Chairperson will serve for a fixed term of two years, and that on expiry of this term the Deputy Chairperson shall become the Chairperson. The Chairperson and Deputy Chairperson shall not represent the same Participating Organisation.

Il est normalement présumé que le Président servira pour un mandat fixe de deux ans et qu'à la fin de ce terme le Vice-Président deviendra le Président. Le Président et le Vice-Président ne représenteront pas la même Organisation Participante.

Any member of PERC is eligible for election to the following positions:

- Secretary
- Treasurer

3.11. Chaque membre du PERC est éligible pour les positions suivantes:

- Secrétaire
- Trésorier

Any person may serve for any number of years as Secretary or Treasurer but their continuation in these offices shall be confirmed by a vote of all PERC members present at each Annual General Meeting.

Chacun peut servir pour un nombre d'années indéfini comme Secrétaire ou Trésorier mais leur continuité dans ces positions sera confirmée, à chaque réunion générale annuelle, par un vote de tous les membres du PERC présents.

Each year at the Annual General Meeting, all members of PERC shall elect two representatives to CRIRSCO, each of whom may be any member of PERC. A representative to CRIRSCO may at the same time also hold another office (Chairperson, Deputy Chairperson, Secretary or Treasurer). These representatives may be re-elected for any number of consecutive years.	3.12	Tous les ans, lors de la réunion générale annuelle, les membres du PERC éliront deux délégués au CRIRSCO, parmi tous les membres du PERC. Un délégué au CRIRSCO peut en même temps exercer une autre fonction (Président, Vice-Président, Secrétaire ou Trésorier). Ces délégués peuvent être réélus pour un nombre d'années consécutives indéfini.
Day-to-day administration of PERC shall be undertaken by the Executive, consisting of the following Officers: · Chairperson · Deputy Chairperson · Secretary · Treasurer · The two representatives to CRIRSCO	3.13.	La gestion quotidienne du PERC sera effectuée par l'Exécutif qui est constitué par les membres suivants : · Président · Vice-Président · Secrétaire · Trésorier · Les deux délégués au CRIRSCO
No member of PERC shall receive any remuneration from PERC in respect of their preparation for or attendance at PERC meetings. A notional time cost for the services of officers or other members to PERC may be recorded as a donation to PERC funds.	3.14.	Aucun membre du PERC ne percevra une rémunération quelconque de la part du PERC pour la préparation ou la participation aux réunions du PERC. Le coût théorique pour les services des membres du Comité Directeur ou d'autres membres du PERC peut être comptabilisé en tant que donation aux fonds du PERC.
If PERC participates in funded activities such as European Commission scientific projects, then payment may be made to any members carrying out work in connection with these projects in the capacity of "internal consultants" subject to regulations of the funding organisation and decision by the PERC Executive.	3.15.	Si le PERC participe à des activités subventionnées telles que des projets de recherche scientifiques de la Commission Européenne, une rémunération peut être versée à chaque membre participant à ces projets en tant que « consultants internes » conformément aux réglementations de l'organisation de financement et à la décision de l'Exécutif du PERC.
PERC may employ such secretarial and other support staff as deemed appropriate by the Executive and provided that sufficient funds are available.	3.16.	Le PERC peut employer du personnel de secrétariat ou autre conformément à la décision de l'Exécutif et pour autant que des fonds suffisants soient disponibles.
For statutory purposes PERC will be represented by at least three Trustees to be appointed at an extraordinary general meeting or Annual General Meeting of PERC. There is a presumption that serving Trustees will continue until the Trustee tenders his or her resignation or until a resolution to remove him or her from office has been passed at an extraordinary general meeting or Annual General Meeting.	3.17.	A des fins réglementaires, le PERC sera représenté par au moins trois Administrateurs qui seront nommés lors d'une réunion générale extraordinaire ou d'une réunion générale annuelle du PERC. Il sera présumé qu'un Administrateur exercera sa fonction jusqu'à ce qu'il dépose sa démission ou qu'une résolution de le destituer de son mandat soit prise lors d'une réunion générale extraordinaire ou d'une réunion générale annuelle.
The Trustees take formal responsibility for the actions of PERC.	3.18.	Les Administrateurs assument la responsabilité pour les actions du PERC.
Trustees collectively are the sole governing body of PERC. Any Trustee may also be a member of PERC either representing a Participating Organisation or co-opted, but membership of PERC is not a requirement to hold the office of Trustee.	3.19.	Conjointement les Administrateurs sont l'unique organe de décision du PERC. Chaque Administrateur peut également être un membre du PERC soit en représentant une Organisation Participante soit en tant que membre coopté, mais l'adhérence au PERC n'est pas une condition pour exercer la fonction d'Administrateur.
A Trustee will not serve concurrently as a member of the PERC Executive, but may from time to time be invited by the Officers to take a non-executive role in discussions and decision making, particularly of a strategic nature.	3.20.	Un Administrateur ne sera pas en même temps un membre de l'Exécutif du PERC mais peut être invité, de temps en temps, par les membres du Comité directeur à jouer un rôle non-exécutif dans les discussions et la prise de décision, à caractère stratégique en particulier.
The Trustees collectively have the power to veto, reverse, or modify any decisions of PERC taken by the Executive or by a vote of PERC members if in the opinion of the Trustees such decisions are actually or potentially unlawful or are in contravention of the terms of these Statutes.	3.21.	Les Administrateurs ont conjointement le pouvoir d'opposer leur veto, de renverser ou de modifier une décision du PERC prise par l'Exécutif ou par le vote des membres du PERC si ces décisions étaient, d'après les Administrateurs, de fait ou potentiellement illégales ou contraires aux termes de ces Statuts.
The Trustees shall receive agendas, minutes, annual reports, and accounts annually and are entitled to request further reports from the Executive on the activities and financial affairs of PERC at any time. Trustees shall give at least 4 weeks' notice to the Executive that such a report is required.	3.22.	Les Administrateurs recevront les agendas, procès-verbaux, rapports annuels et comptes sur une base annuelle et ont, à tout moment, le droit de demander, à l'Exécutif, des rapports supplémentaires sur les activités et affaires financières du PERC. Les Administrateurs notifieront l'Exécutif au moins quatre semaines à l'avance qu'un tel rapport est nécessaire.
The Trustees are entitled to require the Executive to call an extraordinary general meeting of the members if they consider that the Executive should be called to account.	3.23.	Les Administrateurs ont le droit de demander à l'Exécutif de convoquer une réunion générale extraordinaire des membres s'ils considèrent que l'Exécutif devrait être tenu pour responsable.
PERC can be legally represented in and out of court by TWO (2) Trustees.	3.24.	PERC peut être légalement représenté devant et hors cour par DEUX (2) Administrateurs.
4. MEETINGS		4. RÉUNIONS
PERC conducts its business both at face to face meetings and by electronic communications.	4.1.	Le PERC conduira ses affaires lors de réunions personnelles et par le biais de communications électroniques.

<p>PERC holds at least one meeting each year, the Annual General Meeting. The members attending an Annual General Meeting have the powers to modify these statutes; to nominate and dismiss Officers; to approve or reject any external contracts or agreements; to approve or reject budgets and accounts; to dissolve the association; to admit or exclude Participating Organisations, to exclude any member; to invite Co-opted Members, or to approve any actions as allowed by the statutes. All other actions may be taken by the Executive.</p>	<p>4.2. Le PERC organisera au moins une réunion par an, la réunion générale annuelle. Les membres présents à la réunion générale annuelle ont le pouvoir de modifier ces statuts ; de nommer ou démettre de ses fonctions un membre du Comité directeur ; d'approuver ou de rejeter tout genre de contrat ou accord externe ; d'approuver ou de rejeter le budget et les comptes ; de dissoudre l'association ; d'accepter ou d'exclure une Organisation Participante ; d'exclure un membre ; d'inviter des membres cooptés ; ou d'approuver quelconque mesure conforme à ces statuts. Toute autre mesure peut être prise par l'Exécutif.</p>
<p>PERC may hold other meetings as may be required, at dates or places to be decided by the Officers, or electronically.</p>	<p>4.3. Le PERC peut organiser d'autres réunions si nécessaires, aux dates et aux endroits décidés par les membres du Comité directeur ainsi que des réunions électroniques.</p>
<p>An extraordinary general meeting may be called by the Executive or by a request from not fewer than 20% of members of PERC, or by a request from the Trustees (which must be unanimous), with not less than 15 days' notice by postal or electronic communication.</p>	<p>4.4. Une réunion générale extraordinaire peut être convoquée par l'Exécutif ou sur demande d'un minimum de 20% des membres du PERC ou sur demande des Administrateurs (qui doit être unanime), avec un délai de notification d'au minimum 15 jours par courrier postal ou électronique.</p>
<p>It is required that not less than five Members including at least two Officers shall constitute a meeting (a quorum) and these must include persons representing at least three Participating Organisations. A member attending by electronic means will be counted towards the quorum for the meeting. In the event that fewer members or Officers are able to attend, the meeting must be cancelled or have advisory status only.</p>	<p>4.5. Il est requis qu'au moins cinq membres y compris au moins deux membres du Comité directeur participent à une réunion (un quorum) et ceux-ci doivent comprendre des personnes représentant au moins trois des Organisations Participantes. Un membre participant à la réunion par des moyens de télécommunication sera pris en compte pour le quorum de la réunion. Au cas où moins de délégués ou de membres du Comité directeur soient capables d'assister à la réunion, la réunion doit être annulée ou organisée uniquement à titre consultatif.</p>
<p>If neither the Chairperson nor the Deputy Chairperson is present at the meeting, an acting chairperson for that meeting will be elected from among the members present.</p>	<p>4.6. Si ni le Président, ni le Vice-président participent à la réunion, un Président par intérim sera sélectionné, pour cette réunion, parmi les membres présents.</p>
<p>Decisions are normally reached by consensus. In the event of a vote being required, a simple majority of members attending is sufficient. In the event of a tied vote, the chairperson of the meeting has a casting vote.</p>	<p>4.7. Les décisions sont normalement prises par consensus. Au cas où un vote était requis, une majorité simple des membres présents sera suffisante. En cas de partage des voix, celle du Président de la réunion sera prépondérante.</p>
<p>The draft Minutes of the Annual General Meeting will be supplied to the Participating Organisations and to all members of PERC, and approved Minutes will be published on PERC's web site.</p>	<p>4.8. Les projets de procès-verbaux de la Réunion Annuelle Générale seront fournis aux Organisations Participantes et à tous les membres du PERC et les procès-verbaux approuvés seront publiés sur le site Internet du PERC.</p>
<p>A reference copy of Minutes of all meetings shall be held at its registered office and made available to all members on request.</p>	<p>4.9. Une copie de référence des procès-verbaux de toutes les réunions sera conservée au siège social et mise à disposition de tous les membres sur demande.</p>
<p>5. FINANCIAL MATTERS</p>	<p>5. QUESTIONS FINANCIÈRES</p>
<p>PERC maintains one or more bank accounts in currency or currencies agreed by the Executive. Signatures of at least two Officers are required to authorise any payment from any PERC bank account.</p>	<p>5.1. Le PERC conservera un ou plusieurs comptes bancaires dans la monnaie ou les monnaies dont conviendront les membres de l'Exécutif. Les signatures d'au moins deux membres du Comité directeur seront requises pour autoriser tout paiement de n'importe quel compte bancaire du PERC.</p>
<p>PERC may receive income from the provision of training courses, seminars, workshops, conferences, and similar activities, grants arising from European Commission or other scientific research and other projects and activities, and the sale of publications, as well as from the provision of advisory and consultancy services.</p>	<p>5.2. Le PERC peut percevoir des revenus issus de la mise à disposition de formations, séminaires, workshops, conférences ou activités similaires, des subventions provenant de recherches de la Commission Européenne ou d'autres recherches scientifiques ainsi que d'autres projets et activités, et la vente de publications tout comme la mise à disposition de services consultatifs.</p>
<p>PERC may receive donations in the form of sponsorship support from companies and other organisations. Donations to PERC (whether in kind or in money) may be recognised through appropriate 'sponsorship' advertising at the discretion of the PERC Executive.</p>	<p>5.3. Le PERC peut recevoir des donations sous la forme de parrainages de la part de sociétés et d'autres organisations. Des donations pour le PERC (soit des dons en nature ou en espèces) peuvent être reconnues en tant que publicité de 'parrainage' appropriée à la discrétion de l'Exécutif du PERC.</p>
<p>PERC may use any funds in support of its aims as defined by the Terms of Reference or as otherwise authorised by its Executive.</p>	<p>5.4. Le PERC peut utiliser toute sorte de ressources qui soutiennent ses objectifs tel que défini par son Mandat ou, dans le cas contraire, tel qu'autorisé par l'Exécutif.</p>
<p>PERC will not normally meet travel and subsistence expenses of attendance at PERC meetings or in connection with PERC activities for any member, except for members of the Executive. Where members' costs are met by their Participating Organisation or employer, then the costs incurred by that member may be recorded as a donation in kind to PERC funds by the member or the organisation that provides the funding on behalf of the member.</p>	<p>5.5. Le PERC ne prendra normalement pas en charge les frais de voyage et de séjour pour la participation aux réunions ou activités du PERC pour aucun membre, mise à part les membres de l'Exécutif. Au cas où les frais étaient pris en charge par l'Organisation Participante ou l'employeur, les frais occasionnés par ce membre peuvent être comptabilisés en tant que donation en nature aux fonds du PERC par le membre ou l'organisation qui verse les fonds au nom de son membre.</p>
<p>The Treasurer maintains accounts showing all PERC income and expenditure, with sufficient explanation and supporting information as may be required by regulatory authorities and by other PERC Officers, Trustees, members and Participating Organisations.</p>	<p>5.6. Le Trésorier tiendra des comptes montrant tous les revenus et dépenses du PERC avec des explications suffisantes et des informations supplémentaires conformément aux besoins des autorités réglementaires et par d'autres membres du Comité directeur du PERC, des Administrateurs, des délégués ou des Organisations Participantes.</p>

Accounts are scrutinised by an independent person once each year, or more frequently if any Trustee, Officer or Participating Organisation reasonably requests such scrutiny. This person will provide a report of his or her findings to the PERC Officers before the Annual General Meeting and to all the members at the Annual General Meeting. The Treasurer shall annually seek the approval of the Annual General Meeting of the independent person proposed to act in this capacity for the following accounting year.	5.7.	Les comptes seront examinés par une personne indépendante une fois par an, ou plus souvent si un Administrateur, un membre du Comité directeur ou une Organisation Participante faisait une requête raisonnable d'une telle inspection. Cette personne fournira ses conclusions aux membres du Comité directeur du PERC avant la Réunion Générale Annuelle et à tous les membres lors de la Réunion Générale Annuelle. Le Trésorier demandera tous les ans l'accord de la Réunion Générale Annuelle quant à la personne indépendante proposée pour l'exercice comptable suivant.
The accounting year is 1 January to 31 December.	5.8.	L'exercice comptable commence le 1 janvier et finit le 31 décembre.
The level of financial contribution, if any, to be requested from Participating Organisations will be decided at the Annual General Meeting or at an Extraordinary General Meeting convened for this purpose. Any proposed changes would be notified in advance to all Participating Organisations. .	5.9.	La hauteur des droits d'adhésion pour les Organisations Participantes sera décidée, le cas échéant, lors de la Réunion Générale Annuelle ou lors d'une Réunion Générale Extraordinaire convoquée à cette fin. Tout changement proposé sera communiqué en avance à toutes les Organisations Participantes.
If PERC is dissolved, wound up or otherwise disbanded, any financial or other assets, after payment of all outstanding debts, will be transferred to an association having similar scope and objectives.	5.10.	Au cas où le PERC était dissout, liquidé ou autrement démantelé, tout fonds ou autre actif sera, après le paiement de toutes les dettes impayées, versé à une autre association ayant des intérêts et objectifs similaires à ceux du PERC.

6. TRUSTEES

4. ADMINISTRATEURS

The four Trustees of PERC, as confirmed by the Annual General Meeting held on 20th May2022 in Stockholm, Sweden and online are:	6.1.	Les quatre Administrateurs du PERC, comme confirmé par la Réunion Générale Annuelle du 20 mai 2022 à Stockholm, en Suède et en ligne, sont :
John Clifford, The Berries, Athlone, Co. Roscommon, N37 VY80, Ireland		John Clifford, The Berries, Athlone, Co. Roscommon, N37 VY80, Ireland
Gordon Riddler, 20 Pannanich Road, Invercauld Park, Ballater, Aberdeenshire AB355PA, Scotland,United Kingdom		Gordon Riddler, 20 Pannanich Road, Invercauld Park, Ballater, Aberdeenshire AB355PA, Scotland,United Kingdom
Ruth Allington, 5 Wood Lane, Hailey, Witney, Oxfordshire OX29 9XB, United Kingdom		Ruth Allington, 5 Wood Lane, Hailey, Witney, Oxfordshire OX29 9XB, United Kingdom
Kerstin Brinnen, Rastavägen 8, 181 66 Lidingö, Sweden		Kerstin Brinnen, Rastavägen 8, 181 66 Lidingö, Sweden

7. LANGUAGE

7. LANGUE

7.1 The official language of PERC is English.

7.1. La langue officielle du PERC est l'anglais.

The daily management of PERC asbl is delegated to:

La gestion journalière de PERC asbl est déléguée à:

Edmund Sides, Chairperson
26 October 2022

Edmund Sides, Président
26 Octobre 2022

Moniteur Belge (Belgian Government Gazette) website

https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_tsv/tsv_rech.pl?language=fr&btw=0521825257&liste=Liste

Additional information - not part of the Statutes**Registration with the Crossroads Bank for Enterprises (CBE)**

The Crossroads Bank for Enterprises (CBE) is a database owned by the FPS Economy containing all the basic data concerning companies and their business units.

<https://economie.fgov.be/en/themes/enterprises/crossroads-bank-enterprises>

This is a separate database which contains a link to the Moniteur Belge registration. At present our entry on this database is out of line with the filed version of the Statutes

Likely to be Pierangelo Bianco (EFG Office Manager - assists with PERC financial management)